Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis N° 5/10 Réfections routières chemin de la Vaux et chemin des Glycines

Au conseil communal d'Aubonne,

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis cité en objet était composée de Madame Claudia Bobst, Messieurs Jean-Philippe Egger, Jean-Marie Page, Henri Piguet et du soussigné rapporteur. Les suppléants, Messieurs Alexandre Liardet et Vladimir Mange, n'ont pas été sollicités.

La commission s'est réunie à deux reprises, les 16 et 21 juin, à la maison de ville. Monsieur Luc-Etienne Rossier, municipal en charge de ce dossier ainsi que Monsieur Gilles Warnery, chef des services techniques de notre commune, nous ont assistés de leurs précieux renseignements. Qu'ils en soient ici remerciés.

Préambule

La commune d'Aubonne a la responsabilité d'un certain nombre de routes et chemins figurant sur son territoire. Ces tronçons routiers ont une certaine « durée de vie ». L'usure de ces différentes voies de communication est fonction de divers paramètres tels que, notamment, le type et le volume du trafic ainsi que certaines conditions climatiques. Afin d'assurer la pérennité de ces objets, il convient donc de les entretenir voire de les réparer.

Or, chacun d'entre nous a pu constater l'état inquiétant des deux chemins faisant l'objet de ce préavis.

Les réparations liées à un entretien courant n'étant, d'un point de vue économique, plus souhaitables, il devient nécessaire d'envisager des travaux de plus grande envergure.

La commission a pu apprécier la préoccupation de la municipalité d'assurer une réparation optimale et pérenne après avoir épuisé les possibilités de « taconage » et de colmatage de fissures qui restent des solutions certes peu coûteuses, mais néanmoins de courte durée.

Notre exécutif a donc décidé de moderniser les fondations des deux chemins cités.

Les avantages d'une telle approche sont multiples. Cela permet de constituer petit à petit un réseau de routes et chemins conformes aux normes actuelles et tournés vers l'avenir ainsi que de faciliter leur entretien et, le cas échéant, leur réparation.

Aspects techniques

L'encaissement d'une route est constitué de toute la partie « invisible » de la route se trouvant sous l'enrobé bitumineux. Par analogie avec une construction, on peut parler des fondations de la route.

Un schéma fourni en annexe permet d'étayer ces informations techniques.

D'une manière simplifiée, on peut distinguer :

	Chemins Modernes	Chemins Anciens
Encaissement	Avec	Sans
Matériaux	Non-gélifs	Gélifs
Usure/ Détérioration	Lente	Rapide
En cas de gel	Fissures faciles à réparer	Nids-de-poule

Généralités concernant les travaux

Le préavis mentionne l'exécution des travaux sur toute la <u>largeur</u> des routes actuelles mais n'indique pas la <u>longueur</u> des tronçons à traiter. Ce renseignement nous a été fourni ultérieurement par Monsieur Warnery. Ainsi, les zones de chantier sont respectivement de 100 m (Ch. des Glycines) et 290 m (Ch. de la Vaux). Un schéma de situation est joint en annexe.

Les travaux se dérouleront en trois étapes :

- 1) Enlever les matériaux actuels sur une profondeur d'environ 40 cm. Les matériaux de revêtement seront évacués dans une décharge spéciale par les soins de l'entreprise mandatée. Les coûts y relatifs seront pris en charge par l'entreprise adjudicatrice et sont inclus dans son devis.
- 2) Réaliser l'encaissement.
- 3) Poser la couche de roulement constituée d'enrobé bitumineux (env. 10cm).

La même procédure sera appliquée aux deux tronçons des chemins concernés. Les travaux sur les deux chemins se feront dans la même période. Il n'y aura qu'une seule équipe de travail. Elle commencera par le chemin de la Vaux.

La durée prévue de travaux est d'environ un mois.

Particularités:

Chemin des Glycines

Places de parc

Une surface contiguë à ce chemin, fournit actuellement des places de parc situées sur le domaine public et utilisées notamment par les riverains. Cette surface nécessiterait, elle aussi, une réparation sommaire.

Cependant, la réfection de ces places n'a pas d'influence sur la sécurité de ce tronçon. Elle ne constitue dès lors pas une priorité pour la municipalité.

La commission rejoint notre exécutif sur ce point. Néanmoins, elle est d'avis qu'une réparation sommaire ponctuelle pourrait être effectuée. Cette demande fera l'objet d'un vœu.

Tronçon réalisé

La partie déjà refaite est aux normes voulues. Elle ne sera donc pas traitée.

Chemin de la Vaux

Cunette

Selon les renseignements fournis par notre municipal, un projet initial comprenait le comblement de cette rigole. Le coût global des travaux grimpait alors à environ CHF 300'000.-

Nos autorités ont donc décidé, selon leurs termes, de « *viser le minimum pour diminuer les coûts au maximum* ». On peut, en l'espèce, saluer cette volonté.

De plus, une prochaine révision du plan d'affectation pourrait concerner la partie EST de ce chemin (rigole comprise). Les aménagements à consentir à ce moment-là pourraient alors englober ce caniveau.

Du point de vue de la commission, il n'y a pas d'urgence à réaliser ce comblement. Et ceci pour trois raisons :

- 1) Le surcoût des travaux ne serait pas négligeable (env. 50'000.-)
- 2) Selon les renseignements obtenus, lors d'un futur aménagement de cette zone, il ne sera pas nécessaire de retoucher les travaux envisagés aujourd'hui.
- 3) La rigole actuelle constitue un aménagement de « sécurité » passive en limitant la fougue de certains conducteurs qui craindraient pour l'intégrité des jantes de leurs bolides.

Aspect financier

Les coûts indiqués dans ce préavis sont basés sur des soumissions rentrées, demandées à quatre entreprises.

Il est à noter que la même entreprise s'occupera des deux objets, permettant ainsi des économies d'échelle.

Rapport CoFin

Le rapport de la commission des finances fait partie intégrante de ce rapport. Il figure en annexe du présent document.

Evaluation

D'un point de vue technique, la solution retenue (aménagements conformes aux normes actuelles) est appropriée.

D'un point de vue financier, les coûts présentés dans ce préavis ont bien fait l'objet d'une mise en concurrence.

La CoFin émet un préavis favorable pour l'octroi du crédit demandé.

La commission dans son ensemble estime que les travaux à réaliser sont nécessaires, pertinents et économiques.

Vœu

La commission souhaite que la partie « parking » du chemin des Glycines bénéficie d'une réparation sommaire. Ceci dans l'optique de ne pas distraire une somme trop importante de l'objet du présent préavis ni de mettre en péril son équilibre financier.

La commission reste persuadée que notre exécutif saura trouver une solution satisfaisante afin de régler ce problème.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission unanime vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne :

- 1. Autorise la Municipalité à procéder aux travaux de réfection des chemins de la Vaux et des Glycines.
- 2. Autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet.
- 3. Accorde un crédit de CHF 224'500.- TTC pour la réalisation de ces réfections.
- 4. Autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ou, si nécessaire, à recourir à l'emprunt de tout ou partie du montant aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal. Cette dépense sera amortie, par annuités égales, en 30 ans.

Annexes : Rapport de la Commission des finances (CoFin) Schéma de situation des tronçons concernés

Schéma d'un encaissement de route

Aubonne, le 23 juin 2010

Au nom de la commission,

Le rapporteur :

Patrick Schneiter